



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

08 NOV. 2016

2542

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 novembre 2016

Monsieur le Président

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé au sujet de l'exposition au radon.

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent à la surface de la terre et qui se forme par désintégration du radium dans la chaîne de désintégration radioactive de l'uranium et du thorium naturellement contenus dans les roches ou le sol. Une exposition forte et prolongée au radon peut entraîner un cancer pulmonaire et selon la Ministre de la Santé, l'exposition au radon constitue la deuxième cause de cancer du poumon après le tabagisme.

Selon un article paru récemment dans la presse écrite, la Division de la Radioprotection a lancé une série de mesures dans la commune de Wahl, au nord du pays.

Déjà en 2006-2007 une campagne de mesures avait été réalisée dans les écoles du nord du pays et des travaux d'assainissement avaient été recommandés. En 2008, le Ministre de la Santé de l'époque avait annoncé que dans le futur, en cas de travaux d'assainissement nécessaires, la Division de la Radioprotection proposerait un support logistique et que l'efficacité des mesures d'assainissement serait contrôlée.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Est-ce que de nouveaux travaux d'assainissement ont eu lieu depuis 2007 ? Dans l'affirmative, combien de travaux ont eu lieu ?
- Le support logistique tel qu'annoncé en 2008 est-il opérationnel ?
- Existe-t-il une sorte d'inventaire de toutes les mesures effectuées au Luxembourg depuis 2006-2007 ainsi que des travaux d'assainissement réalisés ?
- Sachant que selon les estimations des experts environ mille maisons d'habitation au Luxembourg présentent une concentration moyenne en radon de 1000 Bq/m^3 , ne serait-il pas opportun d'effectuer aussi des mesures dans les bâtiments publics, notamment les maisons relais, les écoles et les administrations dans le nord du pays ?
- De quelle manière le gouvernement entend-il sensibiliser concrètement la population dans les régions à risque ?

- A l'instar de la Belgique, existe-t-il une formation « radon » pour les professionnels de la construction au Luxembourg ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Martine Hansen



Marco Schank

Députés

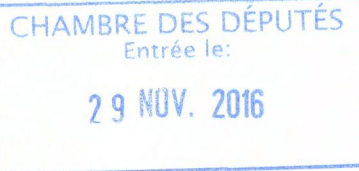


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 novembre 2016



Concerne: Réponse à la question parlementaire n° 2542 du 8 novembre 2016 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marco Schank
Réf. : 819xf39fd

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2542 du 8 novembre 2016 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marco Schank au sujet de l'exposition au radon.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH



137-000001-20160535-FR



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2542 du 8 novembre 2016 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marco Schank au sujet de l'exposition au radon.

Pour la campagne consacrée au radon dans les écoles, réalisée en 2006 – 2007, un expert Suisse avait été invité à donner des conseils sur place c.-à-d. dans les bâtiments scolaires avec les responsables techniques de ces bâtiments. Lors de l'étude, certaines crèches avaient aussi été contrôlées. Il y a cependant lieu de noter, que faute d'une législation en matière du radon, toute démarche d'assainissement était volontaire. Un suivi statistique, comme le demandent les honorables députés, n'a pour cette raison pas été indiqué. Par contre, des mesures de contrôle postérieures aux actions de remédiation ont à chaque fois permis de vérifier l'efficacité des travaux réalisés. Un séminaire avec les architectes luxembourgeois avait également été organisé en marge de la campagne précitée.

De même, concernant les habitations privées, des mesures sont offertes de manières gratuites et des visites chez les propriétaires sont organisées régulièrement pour tenter de baisser les activités en radon.

Concernant la sensibilisation du public, le gouvernement a d'ores et déjà profité de la journée européenne du radon le 7 novembre 2016 pour informer et sensibiliser la population luxembourgeoise. Pour cette occasion, le site internet « esanté » a été mis à jour. Un flyer en langues française et allemande y a été présenté et sera distribué prioritairement par l'intermédiaire des administrations communales et des cabinets des médecins généralistes des cantons du nord du pays.

Actuellement, les services de la Direction de la Santé du Ministère de la Santé élaborent un plan d'action pour aborder de manière plus systématique la problématique du radon, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Au-delà des démarches précitées, des formations pour les professionnels du bâtiment et des séminaires dédiés à un plus large public seront organisés en 2017 pour permettre des échanges avec des experts étrangers.

Dans le cadre du plan national « radon » et qui sera finalisé en novembre 2017, les mesures qui se concentrent actuellement principalement sur les habitations privées, seront élargies aux lieux de travail, y compris évidemment aux établissements scolaires et aux crèches.